

# *La mémoire locale d'une ville internationale : les Archives de la Ville de Genève*

**François Burgy, Xavier Ciana, Jacques Davier et Didier Grange**

### 1. LA VILLE DE GENÈVE

Le Canton de Genève se trouve en Suisse, à l'extrémité sud-ouest du lac Léman (ou lac de Genève), dans une vallée limitée par quatre massifs montagneux, le Jura, le Mont Vuache, le Salève et les Voirons. Le Canton de Genève est frontalier du Canton de Vaud (17,8 km de frontière) et de la France (103 km de frontière).

La Ville de Genève est l'une des 45 communes du Canton. D'une superficie de 15,8 km<sup>2</sup>, elle est la deuxième plus grande commune genevoise. Riveraine du lac Léman, elle est scindée en trois portions inégales par le Rhône et par l'Arve, son affluent.

La Ville de Genève existe en tant que municipalité autonome depuis 1842, année où elle se voit dotée d'une administration municipale. Instauré à Genève suite à l'annexion à la République française en 1798, le système des communes politiques survit au retour de Genève à l'indépendance en 1813, puis à son entrée dans la Confédération suisse en 1815. Pendant la période de la Restauration, la Ville est toutefois administrée directement par le Canton. L'autonomie de la Ville est une conséquence d'une révolution politique menée par les radicaux genevois en 1841<sup>1</sup>.

Lointaine héritière de la communauté des habitants du Moyen Âge, la Ville de Genève est dirigée, à partir de 1842, par un organe exécutif, le Conseil administratif (actuellement composé de cinq membres, dont le maire), et un organe délibératif, le Conseil municipal (actuellement composé de quatre-vingts membres). Son administration municipale consiste, pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, en un bureau du Conseil administratif, dirigé par un secrétaire. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'existence d'un service de chancellerie est attestée, le secrétariat général, dirigé par un secrétaire général qui est le chef de l'administration municipale et qui appuie le Conseil administratif dans l'exécution de ses tâches.

Lorsque la Ville fusionne avec les trois communes suburbaines de Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex en 1931, l'administration municipale franchit un nouveau palier. Des postes supplémentaires sont créés afin d'assurer l'exécution de tâches qui touchent de nombreux aspects de la vie quotidienne : beaux-arts, écoles, gestion du patrimoine bâti, lutte contre le feu, voirie et cimetières. À partir des années 1960, la croissance de l'administration est telle que la nécessité de la réorganiser se fait sentir. Cela débouche sur la création de cinq départements municipaux dans les années 1980, qui existent toujours actuellement, avec peu ou prou les mêmes attributions : département des finances et de l'administration générale, département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, département des affaires culturelles, département des sports et de la sécurité, département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Depuis le milieu des années 2000, un sixième département est venu s'ajouter aux autres, celui des autorités, qui fait office de chancellerie. Il est dirigé par le directeur général, successeur du secrétaire général. La municipalité de Genève emploie, en 2009, environ 3 600 collaboratrices et collaborateurs.

La commune de Genève compte, en 2008, 188 068 habitants, ce qui en fait la commune la plus peuplée du Canton, qui abrite au total, lui, 453 439 âmes. Cela signifie qu'un peu moins de la moitié de la population genevoise réside en Ville de Genève. La deuxième commune la plus peuplée du Canton, celle de Vernier, abrite 32 515 habitants.

Déjà reconnue en tant que capitale de la Réforme calvinienne depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, Genève accroît son aura internationale en 1863, année qui voit la création de la Croix-Rouge internationale par Henry Dunant, puis en 1919, avec la création de la Société des Nations, et finalement en 1945, lorsqu'elle est désignée comme siège européen des Nations Unies. Au niveau social, on peut mentionner la très grande proportion d'étrangers au sein de la population de la Ville de Genève : 45,2% en 2008 (soit 84 987 habitants sur 188 068). Au niveau économique, signalons l'écrasante prédominance du secteur tertiaire : en 2005, 136 209 personnes œuvrent dans ce secteur, contre 9 612 pour le secondaire, et un petit groupe résiduel de 30 personnes pour le primaire. Au niveau culturel, Genève possède un opéra réputé, le Grand Théâtre, de nombreux musées, cinémas, théâtres et un réseau dense de bibliothèques publiques. Elle accueille une fête de la musique annuelle (en juin) très courue, et de nombreux concerts de tous les genres musicaux, notamment dans les salles renommées du Victoria Hall et de l'Arena.

## **2. NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES DE LA VILLE<sup>2</sup>**

Depuis la création de la Ville de Genève comme municipalité autonome en 1842, la gestion des archives a été placée sous la responsabilité du Secrétaire général, le plus haut fonctionnaire au sein de la municipalité. Pris par de multiples occupations, les secrétaires généraux successifs n'ont jamais pu consacrer le temps nécessaire à la mise en place d'une véritable politique dans ce domaine. Leur action en matière de préservation des archives s'est limitée aux documents émanant des autorités ainsi qu'aux registres de comptabilité. Dès lors, dans les services de l'administration municipale, les documents se sont accumulés sans réelle organisation ou ont été éliminés, le plus

souvent sans discernement. L'adoption par le Canton de Genève d'une loi sur les archives publiques en 1925 déjà – une première en Suisse – est restée manifestement sans grands effets au sein de la municipalité.

C'est à la fin des années 1970, grâce à l'intervention de conseillers municipaux relayant les revendications de chercheurs et de citoyens, que la question de la gestion et de l'accès aux archives de la Ville arrive sur le devant de la scène. Le Conseil administratif mandate un historien qui réalise une étude dont les résultats permettent aux autorités de se forger une opinion. Elles décident alors de créer un espace spécialement conçu pour accueillir les archives municipales. Cet endroit est aménagé dans le Palais Eynard, ancien hôtel particulier du début du XIX<sup>e</sup> siècle, situé en plein centre de Genève, transformé en siège du pouvoir exécutif municipal dans les années 1980. Le poste d'archiviste de la Ville de Genève est confié à M<sup>me</sup> Micheline Tripet, qui entre en fonction le 1<sup>er</sup> août 1986. C'est la date de la fondation des Archives de la Ville de Genève (ci-après AVG).

Dans le contexte particulier de création du service, tout reste à faire. Cette situation a cependant l'avantage de permettre la mise en place d'une organisation archivistique sans avoir à prendre en compte l'héritage, souvent problématique, d'organisations précédentes parfois divergentes ou d'habitudes déjà solidement ancrées en matière de gestion des documents.

Au moment de leur création, les AVG sont placées sous la responsabilité du secrétaire général, plutôt que rattachées au département de la culture. Ce positionnement a l'avantage d'enraciner les AVG au cœur même de l'administration et de leur donner plus de poids. Il met également en relief son rôle transversal et son rôle de conseil auprès des services pour tout ce qui a trait à la gestion de documents. Depuis quelques années, les Archives constituent l'une des unités de l'administration centrale, service rattaché au département des autorités.

Du point de vue des ressources humaines, les AVG ont connu une évolution réjouissante au cours de ces dernières années : alors qu'en 1986 Micheline Tripet travaillait seule, elles emploient de nos jours quatre archivistes et une secrétaire à mi-temps.

Les AVG ont pour mission de :

- conseiller et assister les services de l'administration municipale dans la gestion des documents qu'ils produisent et qu'ils reçoivent ;
- collecter et conserver les documents produits et reçus par les autorités de la Ville de Genève et par l'administration municipale qui possèdent une valeur durable ;
- recevoir et conserver des fonds d'archives d'origine privée en relation avec l'histoire de la Ville de Genève, indispensables compléments aux archives publiques ;
- mettre les documents conservés à la disposition du public et de l'administration municipale.

Les AVG conservent actuellement plus de trois kilomètres linéaires de documents écrits, plusieurs dizaines de milliers de plans de bâtiments et de projets d'urbanisme,

des vidéos, des films, des documents sonores ainsi que des documents électroniques. Ces documents proviennent des autorités et des différents services de l'administration municipale, mais aussi de particuliers, d'associations, de fondations et d'entreprises<sup>3</sup>.

Les fonds conservés reflètent principalement les activités des autorités et de l'administration municipale. Les fonds d'origine privée ont été collectés le plus souvent grâce à des particuliers sensibles à la sauvegarde du patrimoine qui ont pris l'initiative de confier les documents en leur possession à la collectivité. Dans ce domaine, la mission des AVG met l'accent sur la complémentarité de ces fonds avec les fonds publics. En effet, on ne peut pas imaginer une mémoire constituée uniquement de documents officiels émanant des autorités politiques et des services de l'administration! Nombre de documents provenant de particuliers, d'associations ou d'entreprises permettent d'illustrer des aspects moins connus de la vie locale ou d'apporter un éclairage différent sur des thématiques parfois déjà bien documentées dans les fonds publics.

Depuis 2005, l'ensemble des entrées de documents aux AVG est régi par une politique d'acquisition validée par les autorités municipales<sup>4</sup>. (Burgy 2007) Pour ce qui concerne les fonds privés, la politique d'acquisition indique un ensemble de critères qui permettent à la fois d'assurer la complémentarité voulue avec les fonds publics et de justifier les éventuels refus de fonds proposés. La politique d'acquisition est plus succincte à propos des fonds publics, puisque les critères de sélection découlent de la législation en vigueur. Elle reprend ce cadre légal en apportant quelques précisions.

La politique d'acquisition donne aux collaborateurs des AVG un cadre de référence indispensable à l'activité d'évaluation et de sélection. À ce titre, la situation des AVG est relativement privilégiée, car si les politiques d'acquisition sont bien connues des archivistes d'Amérique du Nord, elles sont encore trop rares en Suisse. (Burgy et al. 2007, 291; Roth-Lochner et Gisler 2007)

Relevons encore que, depuis 1987, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie représente un cas particulier. Il avait alors été convenu avec les AVG que les documents relatifs au patrimoine bâti resteraient dans le département même, les collaborateurs devant recourir très fréquemment aux dossiers conservés dans le cadre de la maintenance des bâtiments dont la Ville a la responsabilité. Bien que des destructions aient été commises par le passé, en particulier pour ce qui concerne les dossiers du XIX<sup>e</sup> siècle, ces archives permettent de retracer le développement urbanistique de la cité et de collecter de précieuses informations sur bon nombre d'édifices publics.

Depuis leur création, les AVG ont souffert d'un manque chronique de place, en particulier pour la conservation des documents. Les prévisions relatives aux accroissements faites dans les années 1980 ont été sous-évaluées. La situation a heureusement évolué en 2009, quand les Archives ont pu déménager une partie importante de leurs fonds dans un nouveau local mis à leur disposition en plein centre de la ville. Équipé de quatre kilomètres linéaires de rayonnages fixes, cet espace devrait résoudre les problèmes de place des AVG pour les 15 prochaines années. Les bureaux, ainsi que la salle de consultation, la salle de tri et le principal dépôt d'archives historiques se situent toujours au Palais Eynard. Si le lieu est prestigieux, la place y est réellement comptée et il n'offre aucune perspective d'extension. Les AVG disposent

encore de trois petits locaux de stockage dispersés dans le Canton, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de logistique.

L'activité des AVG ne s'inscrit pas dans une tradition archivistique qui serait solidement ancrée dans l'administration. Jusqu'à très récemment, la gestion des documents a été une pratique totalement inconnue de nos administrations, où elle peine encore à s'imposer. Les réticences sont nombreuses et les habitudes individualistes difficiles à dépasser.

En matière de gestion des documents dans les services, les AVG peuvent toutefois s'appuyer sur des règles de gestion, validées par les autorités municipales, qui prennent la forme de «directives générales administratives». Ces règles, actuellement au nombre de huit, s'inscrivent dans le cadre légal en vigueur dans le Canton de Genève et ont une valeur d'obligation pour les fonctionnaires municipaux.

Signalons encore que, depuis la fin de l'année passée, les AVG se sont vues attribuer une nouvelle mission, à savoir la gestion des archives courantes et intermédiaires du département des autorités. C'est ainsi que deux documentalistes-*records managers* ont officiellement rejoint l'équipe le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### 3. LE CADRE LÉGAL

Les AVG sont soumises à la *Loi sur les archives publiques* (LArch) du Canton de Genève<sup>5</sup>, qui s'applique aux autorités et aux administrations du Canton et des communes, ainsi qu'aux organismes, régies et fondations de droit public cantonaux et communaux.

Le Canton de Genève a été le premier en Suisse à se doter d'une loi sur les archives en 1925. Très succinct, ce texte a ensuite été complété en 1987 par un règlement d'application plus détaillé. L'ensemble a été largement refondu et réactualisé en 2000 dans la LArch et dans son règlement d'application (RArch)<sup>6</sup>.

La LArch impose aux administrations comme aux autorités l'obligation de proposer aux Archives d'État (Archives cantonales), respectivement aux Archives communales, le versement des documents qui ne sont plus utiles pour la gestion des affaires, et interdit toute destruction non autorisée. Le RArch fait une place importante à la gestion des archives courantes et intermédiaires dans les services des administrations publiques cantonales et communales. Il en fixe le cadre organisationnel ainsi que les principales procédures. Il définit également le rôle des «archivistes des institutions publiques», appellation qui recouvre aussi bien les archivistes des départements (ministères) cantonaux que les archivistes des communes (art. 7-15).

Les dispositions du RArch relatives aux archives des communes (art. 21-23) sont destinées principalement aux petites communes qui n'emploient pas d'archivistes professionnels et dont les archives sont gérées par les secrétaires communaux. Ces dispositions ne sont pas toujours applicables telles quelles par les grandes communes urbaines dotées d'un archiviste ou d'un service d'archives. Il serait souhaitable que, lors d'une prochaine révision de la législation archivistique cantonale, la situation particulière des communes urbaines en matière de gestion d'archives soit davantage prise en compte.

La LArch détermine également les délais de consultation des documents (art. 12), qui sont de 25 ans après clôture du dossier pour la plupart des documents, ou

de 10 ans après la mort des personnes pour les documents classés selon des noms de personnes et qui contiennent des données personnelles sensibles. Ces délais peuvent encore être prolongés lorsqu'il faut protéger un intérêt public ou privé majeur et manifestement prépondérant (art. 12 al. 7).

En 2001, une nouvelle loi est venue s'ajouter au corpus de la législation archivistique, avec l'adoption d'une loi cantonale sur la transparence administrative, la LIPAD (*Loi sur l'information du public et l'accès aux documents*). La LIPAD établit le principe du droit du public d'accéder aux documents conservés dans les administrations, droit assorti d'une série d'exceptions lorsque des intérêts publics et privés légitimes doivent être protégés. Elle crée ainsi un droit de consultation des archives publiques courantes et intermédiaires.

La LIPAD a également modifié les délais de consultation pour les archives définitives, en fixant que tout document qui aurait pu être consulté au titre de la LIPAD lorsqu'il était conservé dans l'administration, reste accessible après versement aux archives définitives (art. 29 al. 2). Cette mesure a entraîné la création d'un nouveau délai de consultation (si l'on peut dire) : l'accès immédiat, sans délai.

La LIPAD a connu une modification importante en 2008, par l'ajout de tout un pan relatif à la protection des données qui manquait jusque-là dans la législation du Canton de Genève. La loi a gardé son sigle, mais s'intitule désormais : *Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles*<sup>7</sup>. Les archivistes genevois disposent maintenant d'une base solide pour déterminer quelles sont les données dignes de protection. Ils auraient pu s'en réjouir si le législateur n'avait à cette occasion modifié les dispositions de la LArch relatives à l'accès aux documents. En ce qui concerne les documents qui pouvaient être consultés dans les services au titre de la LIPAD, il est maintenant prescrit (LArch art. 12 al. 2) qu'ils restent accessibles pendant 5 ans après versement aux Archives, en suite de quoi s'appliquent les délais de consultation de la LArch (25 ans après la clôture du dossier ou 10 ans après le décès de la personne). Introduite au nom d'un prétendu « droit à l'oubli », cette modification marque un retour en arrière par rapport à la première version de la LIPAD et s'avère d'ores et déjà particulièrement délicate à appliquer.

#### **4. LA GESTION DES ARCHIVES COURANTES ET INTERMÉDIAIRES**

##### **Le réseau des préposés aux archives**

L'action des AVG en matière de gestion des archives courantes et intermédiaires dans l'administration municipale s'appuie sur un réseau d'une centaine de personnes qui, outre leur fonction principale, jouent aussi le rôle de « correspondant archives » de leur service ou, pour les plus grands services, de leur unité. Ces personnes portent le nom de « préposés aux archives ».

Fixées dans une directive générale administrative, les tâches des préposés consistent essentiellement à élaborer le plan de classement du service ou de l'unité, à gérer les archives intermédiaires, à appliquer le calendrier de conservation, à veiller aux bonnes conditions de conservation des documents, à effectuer les destructions, à

organiser les versements aux Archives de la Ville et, d'une manière générale, à assurer la liaison avec les AVG.

Les préposés aux archives occupent les fonctions les plus diverses, de commis de bureau à chef de service, en passant par secrétaire, administrateur et conservateur. La plupart de ces personnes n'ont pas de formation en archivistique ou en information documentaire, à l'exception d'une minorité d'archivistes, bibliothécaires et documentalistes qui sont également préposés.

À l'intention des préposés, mais aussi de toute personne travaillant pour la Ville et intéressée par la question, les AVG organisent régulièrement des cours d'introduction à la gestion des archives d'une demi-journée, qui présentent les bases essentielles de l'archivistique et l'organisation de l'archivage en Ville de Genève. À ces cours d'introduction sont venus s'ajouter depuis une dizaine d'années des cours spécialisés d'une journée, destinés aux personnes confrontées à des problématiques particulières ou simplement désireuses d'aller plus loin en matière de gestion des archives. Ces cours ont permis d'aborder, avec l'aide de spécialistes reconnus, des sujets tels que les archives électroniques, les archives audiovisuelles, la législation archivistique, l'évaluation des archives, la conservation des documents, etc. (Burgy et Grange 2002)

Depuis 1999, les AVG diffusent un ensemble d'informations relatives à la gestion des archives courantes et intermédiaires sur leurs pages intranet. Ces informations sont destinées principalement aux préposés aux archives, et plus largement à toute personne travaillant dans l'administration municipale et intéressée par la gestion des archives. Ces pages proposent aussi bien des présentations des fonctions archivistiques que des directives, des normes, des modèles et des exemples d'instruments de gestion.

### **Les outils de gestion des archives courantes et intermédiaires**

Très tôt après la création des AVG en 1986 s'est manifestée la volonté de doter tous les services de l'administration municipale de plans de classement pour les archives courantes et intermédiaires. Cependant, malgré le soutien des autorités municipales, cette volonté s'est heurtée à une culture administrative fortement marquée par l'individualisme. À ce jour, les services qui appliquent un plan de classement commun pour leurs dossiers restent minoritaires.

Les AVG ne baissent pas les bras pour autant et continuent d'inciter les services de l'administration municipale à se doter d'un plan de classement commun pour l'ensemble de leurs dossiers. Pour faciliter leur réalisation, les Archives ont mis à leur disposition un schéma type. Il s'agit d'une base de travail que les services ont toute latitude d'adapter à leurs besoins dans la mesure où les principes archivistiques sont respectés. Constat encourageant, les services qui y ont eu recours ont fait part de leur satisfaction.

En outre, ce schéma type répond également à un nouveau besoin manifesté par les services de l'administration. Ceux-ci sont toujours davantage préoccupés par le manque de cohérence régnant dans la gestion des répertoires informatiques individuels. Que chaque employé ait imaginé ses propres subdivisions, ou que, le cas n'est pas rare, tous les documents soient regroupés à la racine, il est le plus souvent très difficile, sinon impossible de retrouver un document dans les répertoires d'une autre personne.

En conséquence, les Archives sont de plus en plus sollicitées par des services désireux de se doter d'une structure commune pour l'organisation de ces répertoires. Une fois la démarche entamée, il est alors relativement aisé de franchir une étape de plus en faisant admettre les avantages d'une telle structure à la fois pour les répertoires informatiques et pour les dossiers papier.

En matière d'évaluation et de sélection des documents, les AVG ont fait, il y a une quinzaine d'années, le choix d'établir des calendriers de conservation pour chaque service de l'administration. À ce jour, le bilan que l'on peut tirer en la matière demeure toutefois assez décevant : seuls quelques services sont dotés d'un calendrier de conservation validé pour gérer le cycle de vie de leurs documents.

La réalisation d'un calendrier est une opération relativement lourde et ardue ; de plus, elle s'inscrit difficilement dans les habitudes et les usages individualistes de nos administrations. Dans quelques cas, le processus est resté bloqué avant la validation finale, comme si l'on avait craint d'avaliser un document qui autorise à en détruire d'autres. Quant aux calendriers effectivement réalisés et validés, ils se sont révélés difficilement utilisables pour des personnes non formées, du fait de leur relative complexité. Les calendriers de conservation fonctionnent de manière réellement satisfaisante dans les services dont les préposés sont des professionnels de l'archivistique ou plus généralement de l'information documentaire.

De plus, les AVG ne disposent pas à ce jour d'un outil informatique efficace pour la production des calendriers de conservation. Après quelques années d'utilisation de documents Word et de tableaux Excel, il est désormais impératif que les Archives puissent recourir à une application dédiée à la production et la gestion des calendriers de conservation. Un projet est actuellement à l'étude avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), le service informatique de la Ville.

Compte tenu de ce qui précède, on ne s'étonnera pas que la réalité de l'évaluation et de la sélection reste encore largement, pour les AVG, l'intervention directe sur place dans les services. On connaît les limites d'un tel exercice, effectué parfois dans des conditions éprouvantes, selon l'état des caves ou des greniers dans lesquels certains services sont contraints de garder leurs archives intermédiaires. Le plus grand risque d'une telle pratique est naturellement l'absence de systématique dans l'évaluation, susceptible d'aboutir à des décisions de sélection arbitraires. Les AVG possèdent heureusement à cet égard un atout non négligeable : la politique d'acquisition, dont elles sont dotées depuis 2005, qui leur donne un cadre de référence indispensable.

Les AVG travaillent actuellement à une réorganisation en profondeur de leur pratique de l'évaluation et de la sélection, stimulées en cela par des réflexions que mènent de leur côté des collègues québécois. (Couture 2009) La piste suivie est celle de la conception d'un éventail d'instruments pour la gestion de l'évaluation et de la sélection. Ces instruments pourront aller, pour les plus simples, de directives générales sur les documents de valeur durable destinés à un archivage définitif et de listes de documents éliminables, jusqu'aux calendriers de conservation, pour les plus élaborés, en passant par des directives sectorielles établies au gré des besoins.

## 5. LA GESTION DES ARCHIVES DÉFINITIVES

### La description et le traitement des fonds : l'outil IDEA

Les AVG créent leur site Web en 1996. À partir de 1997, elles mettent en ligne des descriptions de fonds selon un modèle qui mélange les Règles pour la description des documents d'archives (RDDA) et la Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD(G)). Le but est de mettre à disposition les fiches de description au niveau du fonds, mais pas encore les répertoires numériques proprement dits.

Au début des années 2000, les AVG décident de structurer et de normaliser leur pratique de description dans un système informatisé et intégré. Elles jugent en effet que les descriptions « manuelles » (inventaires tapés à la machine, puis en recourant à Microsoft Word ou à Visio4) ne sont plus satisfaisantes. C'est pourquoi elles se tournent vers la création d'une application informatique « maison », seule capable de répondre à leurs souhaits, à savoir entrer pleinement dans l'ère de la normalisation et proposer des instruments consultables en ligne.

L'outil, développé en collaboration avec une consultante mandatée et avec le service informatique de la Ville, la DSIC, devait être basé sur ISAD(G). Cette norme allait constituer la colonne vertébrale de l'application informatique. L'autre norme au cœur de la solution serait l'*Encoded Archival Description* (EAD), spécifiquement destinée aux instruments de recherche archivistiques. L'usage d'EAD permet de transférer aisément les données d'un format dans un autre et d'un système informatique à l'autre. Tant ISAD(G) qu'EAD sont des standards reconnus, stables – tout en étant capables d'évoluer – et indépendants des fournisseurs commerciaux.

Pour générer les documents EAD, les AVG ont choisi le logiciel éditeur XMLSpy, d'utilisation facile et qui évite la saisie manuelle des balises. Quant à la gestion des différents fichiers et leur publication sur le Web, ces opérations sont réalisées grâce à une application Lotus Notes.

Les AVG estiment que les objectifs fixés à l'origine du projet ont été atteints. Les anciens inventaires créés à l'aide de Microsoft Word ont été convertis. Les nouveaux inventaires sont réalisés directement sur l'application ISAD(G)/EAD, baptisée IDEA (Instrument de description électronique des archives). Chaque inventaire est disponible en trois formats : HTML, PDF et EAD. Des procédures informatiques permettent de générer automatiquement ces fichiers à partir de l'inventaire ISAD(G).

La page Web des AVG dédiée aux inventaires est ouverte depuis le 9 décembre 2003. Ces derniers (plus d'une centaine) sont depuis lors accessibles en ligne. Une recherche plein texte est possible dans l'ensemble des descriptions. Grâce à un module spécifique, les utilisateurs peuvent également réserver à l'avance les documents qu'ils souhaitent venir consulter aux AVG.

Dès le début du projet, l'utilisation de la norme relative aux créateurs d'archives, la Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles ISAAR(CPF), ainsi que celle du standard XML équivalent, l'*Encoded Archival Context* EAC, ont été prévues. D'une part, il était intéressant pour les AVG de rédiger les historiques des producteurs des fonds, car les informations contenues dans l'élément « histoire administrative » des notices ISAD(G)

n'étaient pas toujours de niveau satisfaisant et, d'autre part, il était important de le faire de manière normalisée, seule façon d'assurer une qualité constante des notices. Cela garantit également le contrôle d'autorité : les notices doivent servir de référence.

Cette seconde phase du projet IDEA a été entamée en novembre 2004. Réalisation assez ambitieuse, puisqu'il s'agissait concrètement de rédiger les historiques d'une centaine de producteurs d'archives. Elle s'est achevée en décembre 2007 par la mise en ligne des 67 premières notices d'autorité. Le solde a été mis en ligne par la suite. (Grange 2008)

### **La numérisation des documents d'archives**

Depuis 2006, les AVG disposent d'un budget consacré à la numérisation. Lors de la sélection des sources à numériser, la priorité a été donnée aux documents les plus consultés, c'est-à-dire aux sources majeures pour les personnes qui travaillent sur l'histoire de la Ville de Genève ainsi que pour les collaborateurs de l'administration. Trois sources principales ont fait à ce jour l'objet d'une numérisation :

- La série « Procès-verbaux des séances du Conseil administratif » se présente sous la forme de gros volumes annuels peu maniables, d'abord manuscrits, puis dactylographiés et enfin produits par traitement de texte. Le Conseil administratif est le pouvoir exécutif de la municipalité; compte tenu de l'étendue de ses compétences, ses archives sont sans conteste le fonds le plus important conservé aux Archives de la Ville.
- Le *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève* imprimé est une retranscription des débats du Conseil municipal, l'organe délibératif qui établit notamment le budget de la Ville.
- Les *Comptes rendus de l'administration municipale de la Ville de Genève* sont des rapports annuels imprimés qui permettent de suivre les principales activités déployées par les services de l'administration.

Ces trois sources, qui débutent en 1842, ont été intégralement numérisées et représentent au total 381 000 pages.

En ce qui concerne les projets futurs, les AVG étudient la possibilité de numériser les principales séries des archives des trois communes fusionnées avec la Ville de Genève en 1931 (Eaux-Vives, Petit-Saconnex et Plainpalais), des plans d'édifices et d'urbanisme, ou encore la correspondance scientifique d'Eugène Pittard, ancien directeur du Musée d'ethnographie de Genève et scientifique de renommée mondiale. L'Office de l'état civil envisage quant à lui de numériser ses registres.

Ne disposant pas des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une entreprise de numérisation à large échelle, les AVG ont décidé de faire appel à des prestataires externes. Ces derniers ont été sélectionnés par appel d'offres sur la base d'un cahier des charges technique. Les différentes opérations de numérisation ont donc été effectuées extra-muros dans les locaux des prestataires.

Ces opérations de numérisation ont pour but de diffuser le plus largement possible les documents conservés aux AVG. Cette dématérialisation n'est donc pas prioritairement réalisée pour protéger les documents des dommages causés par les manipulations ou pour produire des copies de sécurité. L'objectif final, en cours de

réalisation, est bien sûr la mise à disposition de l'ensemble des documents sur les pages Internet et intranet des AVG. La DSIC, en charge de la gestion informatique et de l'infrastructure technique des sites Internet, développe actuellement une application ad hoc pour la mise à disposition de ces documents numérisés sur le Web.

Il n'existe pas encore en Suisse, que ce soit au niveau des cantons ou au niveau fédéral, de plateforme commune de diffusion d'archives numériques, mais des initiatives ont été lancées dans ce domaine. Les AVG sont favorables à une mise en réseau à divers niveaux et à l'adoption d'outils communs de diffusion de documents numérisés.

### **L'archivage électronique**

Les défis de l'archivage électronique sont nombreux : messagerie électronique, documents bureautiques, sites Internet et données générées par les applications spécifiques utilisées dans la municipalité. Depuis 2006, les AVG ont entrepris plusieurs actions afin de suivre les évolutions de ce domaine en pleine expansion. Première mesure, un outil de veille a été mis à disposition sur l'intranet de la Ville. Il s'agit d'une base de connaissance recensant des références, des normes, des bonnes pratiques et des projets concernant l'archivage électronique. Un cours d'introduction à l'archivage électronique, à destination des collaborateurs de l'administration en charge de l'archivage, a permis de mesurer les attentes – très nombreuses en la matière. Sur la base d'un recensement de la DSIC, une première évaluation concernant les applications en production a été effectuée en 2007 afin de tenter de dégager des applications prioritaires.

En matière d'archivage des sites Web institutionnels, un *snapshot* (une copie d'archivage) de l'intranet de la Ville de Genève a été réalisé en 2007. Cette opération est appelée à être répétée à intervalle régulier à l'avenir. Le site Internet de la Ville, quant à lui, sera archivé dans le cadre d'un projet national d'archivage du Web suisse, projet piloté par la Bibliothèque nationale suisse. (Signori 2010)

Concernant les documents bureautiques, les AVG ont émis, conjointement avec la DSIC, des recommandations de gestion sur des sujets tels que l'utilisation de plan de classement ou la dénomination des fichiers. Le principal obstacle en la matière est l'absence d'un outil de gestion électronique des documents (GED) commun à l'ensemble de l'administration. Un tel outil constituerait un socle sur lequel s'appuyer pour mettre en place des processus d'archivage systématiques des documents bureautiques «nés numériques» produits par l'administration.

L'archivage électronique est un domaine où les besoins vont aller croissant, mais où les solutions matures accessibles aux collectivités locales, et aux archives de petite et moyenne taille, ne sont pas encore nombreuses. Cette problématique est traitée de manière dynamique par la profession et une quantité importante d'initiatives et de projets ont été lancés à différents niveaux (national ou international) mais des questions subsistent : quel succès vont-ils rencontrer? À quelle échelle ces solutions vont-elles être adoptées et quelle sera leur pérennité?

## **6. CLIENTÈLES ET TYPES DE DEMANDES**

Dès la création des AVG, les autorités ont fixé comme priorité de donner rapidement accès aux documents conservés par la municipalité. La salle de consultation

s'ouvre au public au mois d'octobre 1987, un peu plus d'une année après la prise de fonction de l'archiviste. Au cours des premières années, vu la faible quantité de documents transférés, décrits et disponibles, le nombre de consultations demeure assez modeste. Ces dernières années, bon an mal an, entre 100 et 150 personnes différentes ont consulté des documents dans notre salle prévue à cet effet, pour atteindre un sommet en 1997 (340 consultants différents).

La modestie de ces chiffres s'explique par au moins deux facteurs :

- Les AVG reçoivent peu de généalogistes. Or, on sait que ceux-ci peuvent représenter un pourcentage important des personnes qui fréquentent les salles de consultation des institutions d'archives. Les AVG ne conservent pas les registres d'état civil. Ces derniers sont conservés par les Archives d'État de Genève, pour les plus anciens, et par l'Office municipal de l'état civil, pour les plus récents. Quant aux autres documents le plus souvent utilisés par les généalogistes, ils se trouvent pour la grande majorité dans les locaux de nos collègues des Archives d'État.
- Comme mentionné précédemment, les archives relatives aux bâtiments construits, achetés et maintenus par la municipalité font partie des archives municipales, mais elles sont conservées par le département des constructions et de l'aménagement<sup>8</sup>. Un collègue archiviste assure la consultation de ce riche patrimoine dans les locaux du département. Or, nous ne disposons pas des chiffres relatifs à la consultation. Il conviendrait de les prendre en compte également pour se faire une idée réelle de la consultation des archives municipales<sup>9</sup>.

Connaître ses usagers est l'une des priorités de notre institution. C'est pourquoi, depuis l'ouverture au public de la salle de consultation, les AVG tiennent des statistiques qui se sont affinées et diversifiées au cours du temps. Aujourd'hui, elles ont trait par exemple au profil des consultants, à la typologie des fonds consultés, à la répartition des prestations entre le public et l'administration, à la répartition des fonds consultés entre fonds privés et publics ou encore aux pourcentages de types de prestations que nous assurons au cours de l'année. Ces différentes données nous permettent non seulement de mesurer l'évolution, mais aussi de dégager des tendances et de planifier des actions qui tiennent compte de ce que les chiffres nous apprennent.

## **Clientèles**

En 2009, la salle de consultation des AVG a été fréquentée par 72 personnes externes à l'administration, pour un total de 166 consultations. À ce nombre, il faut ajouter celui des consultations effectuées par les collaborateurs de la Ville, soit 120, réalisées par 26 personnes différentes. Cela fait en tout 286 consultations effectuées par 98 personnes<sup>10</sup>.

Nous constatons depuis quelques années une inversion de tendance. Le nombre de personnes en cours de formation a diminué au profit des personnes déjà formées. Cela semble témoigner d'une distension du lien avec l'université et les autres écoles. Or, ce lien est fondamental pour une institution comme les AVG. Elles doivent veiller à le maintenir.

Les AVG ont mené en 2009 une enquête de satisfaction auprès de leurs consultants (DataDoxa 2009). Une première enquête de ce genre avait été effectuée en 1998 et ses résultats commençaient à dater. L'enquête de satisfaction a été menée par questionnaire, entre les mois de janvier et d'octobre. L'anonymat des réponses était garanti. L'enquête a été faite en collaboration avec une entreprise privée, spécialisée dans ce genre d'enquête. Celle-ci nous a aidés dans la phase préparatoire, d'une part, et dans la phase finale de dépouillement et d'analyse des données, d'autre part.

L'enquête nous a permis de mieux cerner le profil de nos consultants. En ce qui concerne la formation, ce profil est très clair : aux deux extrêmes, il y a une écrasante majorité d'universitaires (71 %) et une petite minorité de personnes sans formation ou n'ayant suivi que l'école primaire (7 %). En ce qui concerne la situation professionnelle, nous avons trois groupes dominants : les actifs (56 %), les personnes en formation (24 %) et les retraités (12 %). Quant à l'activité professionnelle, elle est dominée par un grand groupe d'historiens (40 %), le reste se répartissant en une vaste palette de professions trop nombreuses pour être mentionnées ici. Nos consultants travaillent surtout pour une administration publique (43 %), plus rarement pour un employeur privé (12 %). Près d'un quart, tout de même, travaillent en tant qu'indépendants (21 %). Pour ce qui est de la classe d'âge, 47 % de nos consultants ont entre 21 et 40 ans, 32 % entre 41 et 65 ans et 12 % plus de 65 ans (les retraités). Près de la moitié de nos consultants habite sur le territoire municipal (45 %) et presque un quart sur le territoire du Canton de Genève (24 %), le reste venant de Suisse (21 %) et de France voisine (9 %).

Il ressort de tout cela que notre consultant type est, grosso modo, un universitaire, généralement historien, actif, employé par une administration publique et résidant vraisemblablement sur le territoire de la Ville de Genève.

Mis à part les demandes des consultants qui se présentent à nos portes, nous recevons des demandes par trois autres canaux d'inégale importance (chiffres de 2009) : le courrier électronique (160 demandes), le téléphone (117 demandes) et le courrier postal (11 demandes). L'augmentation des demandes nous parvenant par messagerie électronique est une constante depuis de nombreuses années, tout comme la chute inversement proportionnelle du nombre de demandes nous parvenant par courrier postal. Quant aux demandes téléphoniques, elles chutent aussi, mais moins rapidement que les demandes par courrier postal.

La consultation en ligne de nos inventaires et des descriptions des producteurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés, devrait aussi être prise en compte dans nos statistiques. En effet, on peut être certain que le public trouve en ligne une partie des réponses à ses questions. Toutefois, la solution logicielle utilisée pour gérer le site des Archives ne permet pas d'obtenir des décomptes statistiques satisfaisants.

Toutes clientèles confondues, nous avons effectué 574 prestations en 2009.

## **Types de demandes**

Notre enquête de satisfaction a porté également sur les objets des recherches d'informations de nos consultants. Il ressort que les domaines les plus étudiés par nos sondés sont le domaine culturel (45 % des réponses), l'histoire politique et locale (28 %), l'architecture et les bâtiments (24 %) et l'histoire familiale et la généalogie

(14%)<sup>11</sup>. Ces recherches sont effectuées, principalement, en vue de publications (33%), pour le compte d'une administration publique (28%) ou dans le cadre d'études et de formations (24%).

En outre, nos fonds d'archives ont fait l'objet, en 2009, de 584 fiches de demandes d'articles pour la consultation. Les fonds les plus demandés sont, dans l'ordre : le Conseil administratif, le Musée d'art et d'histoire, l'entreprise Sécheron, l'organisateur de concerts Post Tenebras Rock et le fonds familial Francis Ley. Les trois fonds les plus consultés représentent plus de la moitié des articles demandés au cours de l'année.

### **Un peu plus loin...**

Les résultats de notre enquête nous donnent quelques pistes pour améliorer l'accueil de nos consultants. Certes, elle démontre que le taux de satisfaction est globalement élevé. Mais, certaines personnes se plaignent des locaux, jugés trop exigus, du matériel informatique mis à disposition en quantité trop limitée, des horaires d'ouverture et de la signalétique extérieure lacunaire. Tous ces domaines feront l'objet d'actions correctives dans le futur.

Nous devons également tenter de sensibiliser de nouvelles clientèles afin de les attirer dans notre institution. Cela passe par la mise en place d'un plan d'action qui tienne compte des caractéristiques des AVG et de celles des clientèles potentielles.

Enfin, nous devons absolument trouver une solution au problème des statistiques de consultation de notre site Web. Nous envisageons de reprendre ce dossier prochainement pour bénéficier de données plus fiables et plus homogènes.

## **7. DÉFIS DES ANNÉES À VENIR**

Les défis qui attendent les AVG ne diffèrent pas beaucoup de ceux que rencontrent d'autres institutions comparables. Nous pouvons les répartir en quatre axes principaux.

### **Positionnement et champ d'action**

Toute institution archivistique se doit d'être positionnée de manière centrale et visible dans l'organigramme municipal; elle doit occuper une place où elle peut jouer pleinement son rôle et influencer le cours des choses dans l'administration. De nos jours, la tendance n'est que trop répandue de reléguer nos institutions en périphérie des organes décisionnels. Être bien positionné est vital afin de pouvoir accéder facilement aux autorités et aux décideurs ainsi que pour obtenir leur soutien.

Au moment des élections, qui ont lieu tous les quatre ans en Ville de Genève, il est à chaque fois question de remodeler l'administration en redistribuant certaines tâches et services. À cette occasion, les AVG se doivent d'affirmer qu'elles ne sont pas uniquement un service culturel, lié au patrimoine, mais qu'elles jouent également un rôle dans le domaine de la gestion et du fonctionnement de l'administration. Certes, un service d'archives doit être présent sur les deux fronts, mais il faut trouver un équilibre, ce qui ne va pas de soi dans un contexte genevois, et plus largement suisse, où le poids du patrimoine est important.

À long terme, l'objectif des AVG est d'être encore davantage perçues comme un service central et transversal. En outre, la mission des AVG devrait inclure plus de responsabilités par rapport à des supports comme la vidéo, le film et le son, pour lesquels il n'existe pas à ce jour de politique concertée en Ville. Les AVG souhaitent également obtenir un appui encore plus marqué des autorités en matière de gestion et de conservation des documents électroniques.

### **Moyens et ressources**

Soit on a la politique de ses moyens, soit on a les moyens de sa politique. Si pendant des années c'est le premier axiome qui a prévalu, le temps est venu de renverser la tendance. Même dans une conjoncture économique peu favorable, les AVG ont obtenu des moyens supplémentaires tant du point de vue des ressources humaines que des finances. Cette tendance doit non seulement se poursuivre, mais se renforcer à l'avenir. Les budgets dédiés aux ressources humaines, au matériel, aux bâtiments et au fonctionnement des AVG devraient continuer à croître afin de leur permettre de remplir pleinement leur mission au sein de la municipalité.

À titre d'exemple, sur le plan des ressources humaines, on peut estimer que les AVG devraient pouvoir compter sur une équipe d'au moins huit archivistes pour être en mesure d'accomplir leur mission de manière satisfaisante. En un peu plus de vingt ans, les AVG sont certes passées d'un seul à quatre postes d'archivistes, mais un important effort est encore nécessaire dans les années à venir.

### **Archivistique et formation continue**

S'il peut toujours s'appuyer sur la base solide des fondements de la discipline archivistique, le métier d'archiviste est en évolution constante et rapide, dans ses techniques, ses méthodes, ses pratiques et ne cesse de se complexifier. Faire face à ce véritable défi posé aux archivistes s'avère plus difficile pour une institution de taille modeste, fonctionnant avec une équipe réduite. Les AVG se sont pourtant attachées dès leur création à répondre à ce défi et à faire en sorte que ses collaborateurs aient un accès régulier à l'offre de formation continue en archivistique. En Suisse, celle-ci émane essentiellement des associations professionnelles locales, nationales et internationales (Burgy et Roth-Lochner 2002-2003, 64).

Les AVG ne se sont cependant pas limitées à recourir aux éléments de formation continue proposés par ces associations. Ses collaborateurs se sont engagés dans ces associations même, afin de contribuer à la conception et à la mise en place d'éléments de formation. C'est ainsi, à titre d'exemple, que deux collaborateurs des AVG ont participé pendant plusieurs années au groupe de pilotage du Forum des archivistes – Genève (Grange 2001), qui organise régulièrement des conférences professionnelles destinées aux archivistes de la région genevoise.

Cet engagement en faveur de la formation continue n'a rien de facultatif et doit à l'avenir être poursuivi et développé, tant en suivant régulièrement cours, conférences, colloques et journées de travail qu'en participant aux travaux des instances organisatrices, tels les groupes de travail de l'Association des archivistes suisses (AAS), ou le Conseil international des Archives (CIA).

## Visibilité et présence dans la Cité

Conséquence de leur création tardive, les AVG ont donné la priorité au transfert, au traitement et à la mise à disposition des documents, provenant de l'administration dans un premier temps, puis du privé dans un second temps. Les aspects promotionnels ont alors été laissés de côté pour des jours meilleurs.

Dans un monde toujours plus sensible à l'événementiel et à l'image, une certaine discrétion est devenue pénalisante. L'équation «plus de visibilité = plus de moyens et plus de soutien» n'est sans doute pas un axiome mathématique, mais elle mérite d'être testée. Il est temps pour les AVG de mettre l'accent sur la promotion.

Il ne faudrait pas en déduire pour autant qu'en matière de promotion, les AVG sont restées les bras croisés. De manière ponctuelle, des initiatives leur ont permis de se rendre davantage visibles dans la cité et dans l'administration. La plus remarquable a été l'organisation en 1995 d'une exposition consacrée aux archives de l'entreprise Sécheron qui a rencontré un grand intérêt dans le public. À certaines occasions, des journées «portes ouvertes» ont été organisées. Les AVG ont aussi tenu pendant plusieurs années une chronique dans le journal que la Ville distribue à l'ensemble de ses habitants, *Vivre à Genève*.

L'action la plus constante des AVG en matière de promotion demeure toutefois la réalisation de ses pages Web. Lors de leur création en 1996, les AVG ont d'ailleurs fait œuvre de pionnières parmi les archives suisses. Le Web s'est avéré un outil de diffusion et de communication particulièrement bien adapté pour un service d'archives de taille modeste.

Il reste toutefois beaucoup à faire. Les AVG ne disposent, par exemple, d'aucun budget pour des publications ou pour l'organisation d'événements. Il est envisagé de préparer un plan de promotion et de communication et de le soumettre aux autorités, de manière à obtenir leur appui et les ressources financières supplémentaires nécessaires au développement d'une politique cohérente dans le domaine.

## 8. CONCLUSION

Les Archives de la Ville de Genève fêtent leurs 25 ans en 2011. Au fil des ans, elles ont fait leur place dans le paysage archivistique genevois et suisse, comme au sein de l'administration municipale. Si elles ont été essentiellement tournées d'abord vers le service au public, selon les priorités fixées par les politiques lors de leur création, les AVG sont de plus en plus sollicitées en interne également. Près d'un tiers des prestations est effectué aujourd'hui en faveur des services de la Ville. Cela constitue de la part de nos collègues un signe de reconnaissance tout à fait encourageant.

La position des autorités a également fortement évolué par rapport au rôle qu'assume notre institution. La gestion de l'information, l'explosion numérique, la transparence administrative, la constitution de la mémoire municipale sont des thèmes qui interpellent toujours plus les responsables politiques. Ils prennent ainsi davantage conscience de la nécessité de pouvoir s'appuyer sur les compétences spécifiques d'un service d'archives.

Cette sensibilité accrue des autorités a valu aux AVG d'être associées au cours des dernières années à différents projets relevant de ces domaines. De même, elle a

contribué sans nul doute à la progression des moyens humains et financiers qui leur ont été attribués. Malgré ces progrès significatifs, les AVG n'ont cependant pas encore atteint leur vitesse de croisière et, en termes de moyens, elles sont encore en phase de construction.

Il demeure que, mesurée sur 25 ans, la trajectoire des Archives de la Ville de Genève est largement positive. Cela ne peut que nous inciter à persévérer en s'appuyant sur une vision claire pour l'avenir et en promouvant, tant à l'interne qu'à l'externe, nos objectifs et notre philosophie.

<b>François Burgy</b>	Archiviste adjoint. Archives de la Ville de Genève.
<b>Xavier Ciana</b>	Archiviste assistant. Archives de la Ville de Genève.
<b>Jacques Davier</b>	Archiviste assistant. Archives de la Ville de Genève.
<b>Didier Grange</b>	Archiviste. Archives de la Ville de Genève.

## NOTES

---

1. En Suisse, les radicaux représentent l'avant-garde du courant libéral, attaché aux valeurs des Lumières et de la Révolution française. À Genève, le Parti radical a dominé la vie politique pendant plus d'un siècle à partir des années 1840.
2. Pour une présentation de l'organisation des archives en Suisse, voir Burgy et Roth-Lochner 2002-2003.
3. Les fonds privés représentent 10% par rapport au mètre linéaire conservé.
4. <http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/ParametreDesc/PDFPolitiqueAcquisition/> (Page consultée le 18 mai 2010).
5. [http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_b2\\_15.html](http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_b2_15.html) (Page consultée le 14 mai 2010).
6. [http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_b2\\_15.html](http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_b2_15.html) (Page consultée le 14 mai 2010).
7. [http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_a2\\_08.html](http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_08.html) (Page consultée le 14 mai 2010).
8. Parmi les documents concernés, mentionnons les autorisations de construire, les dossiers de construction et d'entretien des bâtiments et les plans.
9. Le patrimoine photographique municipal est conservé par le Centre d'iconographie genevoise, service rattaché à la Bibliothèque de Genève.
10. La fréquentation de la salle de consultation du département des constructions et de l'aménagement n'est pas prise en considération dans nos statistiques.
11. Plusieurs réponses par questionnaire étaient possibles.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- BURGY, François. 2007. Archives publiques, archives privées : la politique d'acquisition des Archives de la Ville de Genève. *Arbido* 3 : 62-64.
- BURGY, François, Anita EGLI et Jürg SCHMUTZ. 2007. Évaluation et sélection des documents dans les archives suisses : éliminer avec discernement et constituer le patrimoine. *Archivpraxis in der Schweiz = Pratiques archivistiques suisses*. Baden, Hier + jetzt : 279-302.
- BURGY, François et Didier GRANGE. 2002. Les préposés aux archives jouent un rôle crucial : une formation spécialisée les aidera. *VG mag : journal des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève*, 122 : 6-7.

- BURGY, François et Barbara ROTH-LOCHNER. 2002-2003. Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme. *Archives* 34, 1-2 : 37-80.
- COUTURE, Cynthia. 2009. L'apprentissage par les erreurs : un outil important pour les archivistes. *L'erreur archivistique : de la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes : [actes de la 7e Journée des archives, Université catholique de Louvain]*. Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant : 203-211.
- DATADOXA. 2009. *Satisfaction des usagers des Archives de la Ville de Genève : rapport d'enquête*. Genève. Multigr.
- GRANGE, Didier. 1995. Une institution à découvrir : les Archives de la Ville de Genève. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 25 : 111-122.
- GRANGE, Didier. 2001. Le Forum des archivistes genevois. *Arbido*, 16, 9 : 26-27.
- GRANGE, Didier. 2008. De la teoría a la práctica : reflexiones en torno a la puesta en marcha de ISAAR(CPF) y de EAC en el Archivo de la Ciudad de Ginebra. *Tabula*, 11 : 179-192. (V<sup>e</sup> Congreso de archivos de Castilla y León, León, 1-3 de octubre 2008).
- GRANGE, Didier et Barbara ROTH-LOCHNER. 2005. Concerning Descriptive Standards : A Partnership Between Public Archives and Private Collections in Geneva, Switzerland. *Journal of Archival Organization*. 3, 2-3 : 125-138.
- ROTH-LOCHNER, Barbara et Johanna GISLER. 2007. Accroissement et collecte : les archives sur le « marché » patrimonial. *Archivpraxis in der Schweiz = Pratiques archivistiques suisses*. Baden, Hier + jetzt : 303-318.
- SIGNORI, Barbara. 2010. *Archives Web Suisse : une collection commune de sites web patrimoniaux des bibliothèques cantonales suisses, d'autres bibliothèques spécialisées et de la Bibliothèque nationale suisse*. [En ligne]. <http://bit.ly/bLgJQH> (Page consultée le 26 mai 2010).